CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE
MALADIE UNIVERSELLE

DIRECTION GÉNÉRALE

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

L'assurance du bien être pour tous

Ouagadougou, le 27 octobre 2026

COMMUNIQUÉ

VALIDITE DE L'ATTESTATION D'IMMATRICULATION POUR L'ACCES AUX SOINS

La Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) rappelle aux assurés du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) dont les droits sont ouverts que **l'attestation d'immatriculation est valable au même titre que la carte d'assuré** pour accéder aux soins, dans l'attente du retrait de leur carte.

Les structures de soins de santé et pharmacies conventionnées sont tenues d'accepter cette attestation, sous réserve de la vérification de l'ouverture des droits.

Pour toute difficulté, contactez la CNAMU :

- **Téléphone** : (+226) 02 24 76 77
- **Courriel** : cnamu@cnamu.bf
- **Facebook** : messagerie de la page officielle de la CNAMU

Le Directeur General

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE
CNAMU
Le Directeur Général (DG)

Dr Wourozou Olivier Constantin SANON
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon